

2022/08/07

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 août 2022 - Délibération n° 2022/08/07

**Objet : MISE A JOUR DU REGLEMENT DES SERVICES PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAUX.**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourgneuf, sur la convocation en date du 23 août 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY DENIS – SIMON-CHAUTEMPS Franck - RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – AMGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – FERRAND Marc – MOREAU Jean-Claude - BUSSIERE Jean-Claude – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves - DERIEUX Nicolas – DEFEMME Catherine – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine – ESCOUBEYROU Luc – FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUGAY Jean-Pierre – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge et GAILLARD Thierry.

Pouvoirs :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Mme FAURE Josette
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis
4. Mme Annick LAGRAVE donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain
6. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
7. M. CALOMINE donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
8. M. LAGRANGE Serge donne pouvoir à M. MAGOUTIER Gérard
9. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves

Suppléances : Néant.

Secrétaire de séance : M. Marc FERRAND.

Scrutin ordinaire.

En exercice	Présents	Votants			
64	34	43			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
43	-	-			

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire Creuse Sud-Ouest en date du 25 juin 2021 ;

Vu la délibération n°20220804 approuvant la mise en œuvre du transfert de compétence Enfance-jeunesse de la Commune de Bourgneuf à la Communauté de communes ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

Pour donner suite au transfert de compétence « Enfance jeunesse » de la Commune de Bourgneuf à la Communauté de communes, il est proposé d'éditer un règlement intercommunal concernant la micro-crèche située à Ahun, le Relais Petite Enfance (RPE) et la micro-crèche itinérants, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et la crèche situés à la Maison de l'Enfant à Bourgneuf.

A noter que les modalités de fonctionnement stipulées dans les versions antérieures ne sont pas modifiées. Il s'agit notamment :

- ⊙ D'intégrer les nouvelles structures aux structures existantes ;
- ⊙ De mettre à jour le nom de la Communauté de communes ;

Les Conseillers communautaires ont été destinataires du projet de règlement, annexé au dossier de convocation à la séance du Conseil communautaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le nouveau règlement intérieur des services petite enfance intercommunaux, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

